ACCORD DE CONFIDENTIALITE MEMBRE DU JURY

***La signature de cet accord est obligatoire avant toute transmission du manuscrit de thèse. Cet accord signé doit être joint à la demande d’autorisation de soutenance.***

 Je soussigné, civilité nom prénom membre du jury, profession, à lieu de travail, en qualité de membre du jury de la thèse de civilité nom prénom du doctorant, dont la soutenance est prévue le date soutenance à lieu de soutenance,

 m’engage à considérer comme strictement confidentiel(le), et donc à ne pas communiquer et à ne pas divulguer à quiconque toute information et/ou document auquel (à laquelle) je pourrais avoir accès dans le cadre de la thèse intitulée : « titre thèse ».

 En outre, je m’engage à restituer les informations et/ou documents confidentiels (tel que l’exemplaire de la thèse), ainsi que leurs reproductions éventuelles, à l’école doctorale dans les dix jours suivant la soutenance de la thèse de civilité nom prénom du doctorant.

 Enfin, je m’engage à ne faire aucune utilisation ou exploitation scientifique ou commerciale des informations susmentionnées sans y avoir été préalablement autorisé par écrit.

 Les dispositions du présent accord ne s’appliquent pas aux informations :

* se trouvant dans le domaine public préalablement à leur communication ou postérieurement à celle-ci mais en l’absence de toute faute qui vous soit imputable ;
* en ma possession antérieurement à la date de prise d’effet du présent accord, à charge pour moi d’en apporter la preuve ;
* qui m’auront été transmises par un tiers qui les détient de façon légitime sans obligation de non divulgation de ces informations.

 Le présent accord entrera en vigueur à compter de la date de sa signature et produira ses effets à compter de la date du premier échange d’information confidentielle et ce tant que lesdites informations confidentielles ne sont pas tombées dans le domaine public.

Fait à lieu, le date en deux exemplaires

Signature